

La colline de la Revanche déchaîne les passions

Véronique Beaugrand | Publié le 25.10.2003

LE BALLET INCESSANT de camions autour de la colline de la Revanche, point culminant de l'Ile-de-France, devrait cesser. Robert Cadalbert, président (PS) du syndicat de l'agglomération nouvelle (SAN) de Saint-Quentin-en-Yvelines et Jean-Michel Fourgous, député-maire (UMP) d'Elancourt, sont enfin parvenus à un accord après une guerre froide de plus d'un mois. Début septembre, le maire d'Elancourt signe une convention avec une société spécialisée dans le transport de matériaux et le terrassement. Il l'autorise à intervenir sur cette colline haute de 230 mètres, sans en référer ni au propriétaire, l'établissement public d'aménagement (EPA), ni à son gestionnaire, le SAN. Tous deux, mis devant le fait accompli, sont loin d'apprécier l'initiative. « Nous avons constaté les allées et venues de camions sur la colline. Plusieurs milliers de mètres cubes ont été déposés sans aucune autorisation légale. Nous ne savons pas ce que transportent ces camions, s'il s'agit de déchets inertes ou pas » s'insurge Robert Cadalbert.

Suivre une procédure administrative

S'ensuivent alors diverses démarches pour faire stopper rapidement ces « dépôts illégaux ». L'EPA intervient auprès du préfet. Ce dernier demande au maire d'Elancourt d'arrêter les travaux. Sans effet. Dix jours plus tard, un huissier se déplace pour dresser un constat. « Pour déposer des déchets, il faut demander et suivre une procédure administrative. Or, cela n'a pas été fait. Nous ne connaissons pas les risques écologiques et les conséquences que peut avoir l'accumulation de ces dépôts », insiste Robert Cadalbert. Jean-Michel Fourgous le maire d'Elancourt déplore l'attitude du SAN. « Mon objectif premier est de sécuriser cet espace, lieu de promenade et de détente pour nombre de familles. Depuis vingt ans, c'est l'immobilisme le plus total. Ce site, qui pourrait être l'un des plus beaux du département, s'est transformé en une véritable décharge publique. En tant que maire, je me dois d'agir pour la sécurité, justifie l'élu. J'ai signé une convention avec la Semat afin qu'elle nettoie et gardienne 24 heures sur 24 ce site. Cette société dépose uniquement de la terre végétale et du sable et rien d'autre. » Finalement, l'intervention du préfet a été nécessaire pour calmer le jeu et parvenir à un accord entre les deux parties. « Il a été reconnu que le dépôt de ces matériaux se faisait sans respect de la loi et des règles d'urbanisme et devait être arrêté immédiatement, rapporte Robert Cadalbert. Une expertise devrait être faite dans les quinze jours. Enfin, les travaux d'aménagement paysager devraient commencer au plus vite. » En toile de fond de cette polémique, c'est l'avenir de la colline de la Revanche que se disputent Elancourt et le SAN. A l'issue de la liquidation de l'EPA, ces 22 hectares doivent revenir au SAN. Mais le maire d'Elancourt rêve de s'en porter acquéreur. « En 1997, nous avons adopté une délibération dans ce sens. Notre souhait est d'aménager un parc de loisirs et de détente », indique le député-maire. Le SAN a, lui, d'autres ambitions et pas des moindres : réaliser une station de ski.

Le Parisien

<http://www.leparisien.fr/yvelines/la-colline-de-la-revanche-dechaîne-les-passions-25-10-2003-2004493071.php>